

### III.

# BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1876.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1876 s'élève à 4,447,950 francs. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1875, une augmentation de fr. 5,182-75 c<sup>s</sup>, dont fr. 4,182-75 c<sup>s</sup> destinés à couvrir les dépenses de la Chambre des Représentants, et 1,000 francs demandés pour le service de la Cour des comptes. Cette dernière augmentation est justifiée comme il suit par la Cour :

« Le projet du Budget de la Cour des Comptes, pour l'exercice 1876,	
» s'élève à . . . . .	fr. 202,950 »
» Le Budget de 1875 étant de . . . . .	201,950 »
» Il y a une différence en plus au Budget de 1876 de. . . . .	1,000 »
» Cette différence s'explique par une augmentation de 3,000	
» francs portée à l'art. 6, personnel, ci . . . . .	3,000 »
» et par une diminution de . . . . .	2,000 »
» à l'article 7, matériel.	
» SOMME ÉGALE. . . . .	fr. 1,000 »

» Voici le motif de cette modification :

» Lors du vote du Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1875,  
 » Monsieur le Ministre des Finances a demandé une modification au libellé  
 » de l'article 15, dans le but de pouvoir prélever sur cette allocation la  
 » dépense qu'exigeront le contrôle et la vérification des coupons dont le  
 » nombre, a-t-il dit, s'élèvera bientôt à 2,000,000. Comme le même travail  
 » incombera nécessairement à la Cour des Comptes, l'augmentation proposée  
 » de 3,000 francs paraît d'autant plus nécessaire, que les opérations du Grand-  
 » Livre de la Dette publique deviennent chaque jour plus nombreuses.

» Quant à la somme de 2,000 francs figurant comme une charge extraor-  
 » dinaire à l'article 7, matériel, du Budget de l'exercice 1875, la Cour a cru  
 » pouvoir la supprimer pour 1876, dans la prévision que l'allocation ordi-  
 » naire pourrait suffire aux besoins de cet exercice. »

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1876, à la somme de *quatre millions quatre cent quarante-sept mille neuf cent cinquante francs* (4,447,950 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 24 février 1875.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**J. MALOU.**

---

## BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) . . . . .	3,500,000	»	3,500,000
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . . . . .	200,000	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
3	Sénat . . . . .	50,000	50,000	80,000
<b>CHAPITRE III.</b>				
4	Chambre des Représentants . . . . .	665,000	»	665,000
<b>CHAPITRE IV.</b>				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour. . . . .	70,750	»	202,050
6	— du personnel des bureaux . . . . .	111,000	»	
7	Matériel et dépenses diverses . . . . .	20,000	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	1,200	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . .fr.		4,417,950	50,000	4,447,950

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 24 février 1875.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
<b>CHAPITRE IV.</b>								
<b>MEMBRES DE LA COUR.</b>								
5	a.	Traitement du président . . . . .	1	11,250	} 70,750			
	b.	— des conseillers . . . . .	6	51,000				
	c.	— du greffier . . . . .	1	8,500				
<b>PERSONNEL DES BUREAUX.</b>								
6	a.	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	42	108,000	} 111,000			
	b.	Rémunération des employés chargés du contrôle et de la vérification des coupons de la Dette publique en dehors des heures de bureau. . . . .	°	3,000				
<b>MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.</b>								
7	.	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .			20,000	°		
<b>PENSIONS.</b>								
8	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .			1,200	"		
<b>TOTAL.</b> . . . . .								. . . fr.

## DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	•	70,750	70,750	•	•	
111,000	•	111,000	108,000	3,000	•	
20,000	•	20,000	22,000	•	2,000	
1,200	•	1,200	1,200	•	•	
202,950	•	202,950	201,950	3,000	2,000	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				1,000		

ANNEXE AU BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1876.

---

NOTE.

---

Il y avait à servir au 1<sup>er</sup> janvier 1874 dix pensions, s'élevant ensemble à 23,277 francs.

En 1874, aucune pension n'a été conférée et aucune des pensions existantes ne s'est éteinte.

---